

**Le projet de politique culturelle de la Ville de Montréal :**  
**pour un renouvellement du geste politique, de la réflexion**  
**sur le rôle politique de la Ville de Montréal**  
**dans le développement culturel**

L'approche de la Société des directeurs des musées montréalais

**Texte préliminaire**

**6 octobre 2003**

Texte révisé le 31 mars 2005



Société des directeurs  
des musées montréalais

« Le développement entendu comme épanouissement de l'être humain suppose, au niveau du pays, non seulement une croissance économique qui assure la croissance et l'entretien du corps des citoyens mais aussi un environnement culturel qui assure l'épanouissement de l'esprit. »

(LE RÉSEAU DU TOURISME DURABLE. *Promotion culturelle et artistique du Togo : Présence Humaine.*)

Dans ce travail, nous essayons de cerner quelques caractéristiques de la culture et d'énoncer certaines tendances en matière de développement artistique et culturel. Nous sommes à la recherche de nouvelles perspectives afin de soutenir la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de sa politique culturelle municipale.

# Table des matières

I. Quelques préliminaires à établir	5
1. Rappeler la configuration du territoire de la nouvelle Ville	5
2. Avoir en mémoire les données chiffrées	6
3. Quelques questions à poser	6
3.1 De quelle culture parlons-nous ?	6
3.2 De quelle politique culturelle parlons-nous ?	8
3.2.1 Concepts et textes fondateurs à exposer	8
3.2.2 Présenter les politiques culturelles aux niveaux municipal, intermunicipal, provincial, national ou international	9
3.2.3 Connaître les acteurs de la politique culturelle municipale	9
3.2.4 Présenter l'état des lieux de la vie culturelle et artistique locale	9
II. Nourrir la réflexion	10
1. Territoire de l'action culturelle	10
1.1. Franchir le territoire ou développer les relations intermunicipales	10
1.2. Lutter contre la sédentarité culturelle	10
1.3. Appliquer une politique dans les quartiers prioritaires	11
1.4. Stimuler le volontariat	11
2. Poser la question des conditions de production, donc de réception de l'acte artistique	11
2.1. Les grands moyens	11
2.2. Trouver de nouveaux services	12
2.3. S'engager dans la contractualisation des artistes	13

3. Exit le plan d'urbanisme ou l'art de se conformer à la règle !	13
3.1. Intégrer la notion de projet urbain	13
3.2. Éduquer à l'architecture, au patrimoine et au paysage	14
4. Promouvoir la transversalité de la politique culturelle municipale	15
5. Nouvelles fonctions de la culture	15
5.1. Définir la notion de citoyenneté	15
5.2. Affirmer les fonctions sociales, le rôle de la culture dans la prévention des conflits	16
5.3. Fidéliser, renouveler les publics	16
5.4. Enseigner la culture	17
6. Développement durable et environnement culturel	18
6.1. Promouvoir la diversité culturelle	18
6.2. Éthique de la culture et de la coopération culturelle : parler des droits culturels	20
7. Quelles structures et méthodes de coopération pour des relations permanentes et dynamiques ?	20
III. Coopérer avec les musées montréalais	20
1. Définir les musées	20
2. Quelles méthodes de coopération pour les musées ?	22
3. Les états généraux des musées montréalais, mars 2003	23
4. Lister les musées	25
Références	27

# I. Quelques préliminaires à établir

## 1. Rappeler la configuration du territoire de la nouvelle Ville

Pour une **lecture appropriée de la nouvelle géographie, des enjeux territoriaux de la nouvelle ville et des pouvoirs de l'agglomération.**

La réforme municipale au Québec était triple : une nouvelle entité municipale, de nouvelles structures supramunicipales (supralocales), mais aussi de nouvelles entités inframunicipales (infralocales), le tout au service d'une même fin, celle de la consolidation des pôles urbains. Pour annoncer son projet de « réorganisation municipale »<sup>1</sup> début 2000, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole de l'époque avait inscrit « changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens » en sous-titre (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Livre blanc, 2000.). On se plaçait dans une perspective urbaine et municipale selon trois axes :

- Affirmation politique de Montréal :
  - Soutenir le rayonnement et la compétitivité économique du territoire au provincial, au fédéral et à l'international.
  - Lutter contre les disparités sociales, offrir l'égal accès aux grands services publics et permettre l'équité fiscale.
  - Introduire la notion d'arrondissement, maintenir ou créer des services publics locaux par les élus de proximité (écoute et efficacité).
  - Atteindre un équilibre financier.
  - Mettre en œuvre des politiques urbaines dites « intégrées » ou « transversales », combinant dans un même programme plusieurs secteurs d'intervention.
- Progression des cultures d'agglomération.
- Territorialisation des débats de société (« penser local, agir global »; « vivre ensemble »), donner aux leaders politiques urbains une position privilégiée au cœur des médiations collectives.

Il est important de souligner que la répartition des pouvoirs entre la grande Ville et les arrondissements appelle à une gestion politique déterminée et éclairée quant aux responsabilités de chacun.

---

<sup>1</sup> MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIIPLES ET DE LA MÉTROPOLE, *Réorganisation municipale liée à la Loi 170*, 2000, [Site Internet du ministère des Affaires municipales et Régions : [http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga\\_hist\\_reor.htm](http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga_hist_reor.htm)].

Il serait souhaitable de revenir sur le *Cadre d'aménagement et les orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement de la région métropolitaine de Montréal — 2001-2021*, publié par le gouvernement du Québec en juin 2001. Que contient le cadre d'aménagement en matière de culture ? Quelles avenues sont proposées pour amener, dans la métropole, un développement cohérent et durable, un développement où la culture occupera une place de choix ?

## **2. Avoir en mémoire les données chiffrées**

Les renseignements peuvent être recueillis auprès de :

- L'Observatoire de la culture et des communications du Québec.
- L'Atlas québécois de la culture et des communication.
- Tourisme Montréal.
- Statistiques Canada.
- L'Unesco, etc.

## **3. Quelques questions à poser**

### **3.1. De quelle culture parlons-nous?**

Origine du terme : Le mot culture fut utilisé premièrement pour dénommer la pratique du travail de la terre comme activité principale pour combler les nécessités relatives à la nutrition (agriculture). Plus tard, le terme culture servit à représenter les soins, l'enseignement et le développement des qualités humaines.

Notion de culture : Elle s'est développée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et a permis de définir plus précisément le terme culture comme :

- Tous les biens et commodités de la vie que l'humain a pu acquérir comme résultat de ses activités transformatrices dans la nature.
- L'ensemble des avancements dans certains peuples spécifiques par opposition à la barbarie entendue comme la situation des hommes sans culture.
- Une phase d'évolution des forces intellectuelles et morales de l'humanité et un attribut indispensable de tous les peuples, barbares et civilisés, anciens et médiévaux, européen et asiatiques, etc.

Concept de culture : « La culture est un tout complexe qu'inclut les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes, ainsi que toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société ». (EDWARD B. TAYLOR. 1871.) Il faut retenir certains éléments de cette définition qui serviront dans la réflexion de politique culturelle municipale :

- L'inventaire.
- L'aspect de mouvance dans la culture. Elle n'est pas statique et peut ajouter, modifier ou éliminer des éléments acquis par tous les membres d'une même culture.
- L'acquisition et l'insertion dans une culture sont dues à la vie sociale. La culture est un résultat de la vie sociale, il n'y a donc pas de culture sans société.
- La culture est apprise, transmise, partagée, structurée, modelée et sélective.
- La culture résulte de l'activité sociale; il n'y a donc pas de culture individuelle, la culture étant toujours et uniquement collective. Toute société possède une culture, de façon qu'il existe autant de cultures que de sociétés. La culture apparaît comme un résultat, particulier et unique, de chaque société à s'adapter à son environnement à travers sa propre histoire.

Catégorie : La culture est « le mode de vie, d'interaction et de coopération dans une collectivité, ainsi que la façon dont ces interactions sont justifiées par un système de croyances, de valeurs et de normes ». (UNESCO. *Rapport mondial sur la culture*, McKinley, 1998.)

« Les facteurs culturels qui déterminent le bien-être humain sont d'ordre politique et social (comme la participation à la vie communautaire et politique, ou l'absence de discrimination), ou d'ordre intellectuel et esthétique. » (UNESCO. *Rapport mondial sur la culture*, Pattanaik, 1998.)

En sociologie, la culture se définit comme l'ensemble des connaissances et des pratiques transmises par l'éducation et propres à un groupe social donné. Un homme cultivé, c'est d'abord un homme dont on a développé les facultés (l'intelligence, le goût, la mémoire, etc.) par l'éducation. La culture est l'ensemble de la production, de la diffusion et de la consommation des produits de l'esprit créateur humain dans le domaine des arts et des connaissances. On peut distinguer les domaines culturels suivants (EUROSTAT. *Les statistiques culturelles dans l'UE*, 2000.) :

- Conservation culturelle, soit archives, musées, monuments et sites.
- Bibliothèques.
- Livres, écrivains.
- Arts plastiques, soit beaux-arts, sculpture, peinture, photographie, arts appliqués.
- Arts du spectacle, soit théâtre, danse, musique, opéra, interdisciplinaire, autres (cirque...).
- Audiovisuel, soit cinéma, vidéo, radio, télévision.

Nous devons également savoir de quoi nous parlons lorsque l'on évoque l'art, l'artiste, le citoyen, l'institution artistique, l'institution culturelle, l'industrie culturelle, le lieu de diffusion, le patrimoine, etc. Il serait bon d'y répondre avec le concours de nos enseignants, de nos chercheurs, du dictionnaire et de l'Office de la langue française.

## 3.2 De quelle politique culturelle parlons-nous ?

### 3.2.1 Concepts et textes fondateurs à exposer

La politique est la promulgation du bien commun et de l'équité du traitement entre les individus, l'exercice des choix qui favoriseront l'accomplissement des grands objectifs d'une communauté, l'exercice des arbitrages et de la décision entre des options, l'appui à des initiatives pas toujours assurées de rentabilité immédiate, pour faire en sorte que fonctionnent les mécanismes de solidarité sur un territoire donné. Il ne faudrait pas que l'idée d'une politique culturelle municipale comporte une connotation potentiellement totalitaire.

Il est une définition qui fournit un modèle de politique intéressant : « **la culture serait un moyen pour l'homme d'accéder à plus de bonheur, et la manière des pouvoirs publics de donner aux hommes l'accès à ce droit constitutionnel est de laisser à la société la liberté entière de soutenir les formes culturelles dans lesquelles elle se reconnaît** » (DILYS. *Traduire la notion de politique culturelle*, 2001.). La culture est désormais une catégorie de politique publique.

Quelques modèles d'intervention politique en matière de culture :

- Le modèle français consiste en un degré fort d'intervention étatique par le biais du ministère de la Culture et de la Communication.
- Le modèle américain fait prévaloir le mécénat privé des entreprises, lequel fonctionne en partenariat avec des fondations qui redistribuent les fonds à des projets culturels.
- Le modèle dans les pays anglo-saxons est basé sur un organisme semi-public, un Conseil des arts composé de personnalités du domaine artistique et culturel qui décident des projets à soutenir. Ce Conseil a été quelque peu supplanté par le ministère de la Culture dans la plupart de ces pays.

Chaque politique culturelle prévoit de favoriser l'accès de la plus grande partie de la population à la vie culturelle, d'aider les institutions, de démocratiser la culture et d'aider à la création.

### 3.2.2 Présenter les politiques culturelles aux niveaux municipal, intermunicipal, provincial, national ou international

Il existe donc des politiques culturelles qu'on pratique :

- À l'**échelle internationale** (par exemple, le programme de *Politiques culturelles pour le développement* de l'Unesco, afin que la culture cesse d'occuper une place marginale dans l'élaboration de la politique de développement durable et soit ramenée au cœur même du processus; l'action du Conseil de l'Europe veut favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de cette identité que constitue la mosaïque culturelle du continent européen, et chercher des réponses aux défis auxquels est confrontée la société européenne).
- Au **niveau national** (*Les arts et la politique culturelle canadienne* : « la politique culturelle est la manifestation de la volonté du gouvernement d'adopter et de mettre en œuvre un ensemble cohérent de principes, d'objectifs et de moyens visant la protection et l'épanouissement de l'expression culturelle du pays »<sup>2</sup>).
- Au **niveau provincial** (*La politique culturelle du Québec : Notre culture, notre avenir*).
- Sur le **plan intermunicipal** ou **local** (« La politique culturelle constitue le pivot de la stratégie d'action de la municipalité dans le domaine culturel, en vue d'assurer une plus grande intégration et une meilleure planification des activités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie. »<sup>3</sup>).
- Et les politiques purement **sectorielles** ou qui **donnent une dimension culturelle à d'autres domaines** (par exemple, contrat de ville).

### 3.2.3 Connaître les acteurs de la politique culturelle municipale

Les acteurs de la politique culturelle de Montréal doivent être connus de tous : la Ville, les industries culturelles, les médias, les fondations culturelles, les organisations non gouvernementales, les réseaux culturels, les institutions culturelles, artistiques, d'enseignement et de recherche, etc.

### 3.2.4 Présenter l'état des lieux de la vie culturelle et artistique locale

D'abord faire une lecture exhaustive des différents **acteurs culturels**, qu'ils soient nommés et appréhendés dans leurs rapports dynamiques à Montréal, afin de connaître les méthodes de travail et de coopération existantes. Que l'importance des **universités** soit clairement exprimée et souligner qu'elles forgent aussi la réputation internationale de Montréal.

---

<sup>2</sup> GOUVERNEMENT DU CANADA. *Les arts et la politique culturelle canadienne*, 15 octobre 1999.

<sup>3</sup> Site Internet du ministère de la Culture et des Communications : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/cultmun/polit.htm>.

Il s'agit d'informer sur les **formes d'art pratiquées** par les artistes montréalais, les **spécificités culturelles montréalaises**, faire un état de la **recherche culturelle à Montréal**. Finalement, brosser un portrait exhaustif de **l'économie de la culture** : les sources de financement, les industries culturelles, les médias, le tourisme culturel.

## II. Nourrir la réflexion

### 1. Territoire de l'action culturelle

#### 1.1. Franchir le territoire ou développer les relations intermunicipales

La coopération intermunicipale en matière d'art et de culture constitue un impératif pour la Ville de Montréal comme c'est très certainement le cas, par exemple, de la planification urbaine, de la gestion des biens municipaux, des travaux publics ou de l'environnement. C'est l'occasion pour la municipalité de franchir son territoire, d'établir et d'animer des contacts, d'obtenir une aide opérationnelle, de l'assistance technique, d'offrir l'accès à d'autres programmations ou événements autour de Montréal et d'améliorer l'offre artistique et culturelle globale. Cela représente la possibilité faire à plusieurs ce que l'on ne saurait faire seul (**solidarité collective**), de permettre des rencontres impliquant l'ensemble des populations, afin de mieux se connaître, de dépasser les préjugés, de prendre conscience de la **culture commune**. Il serait nécessaire de pousser la réflexion sur le développement culturel et artistique à l'échelle globale de la ville et sur l'efficacité des outils de planification globale. Il ne faudrait pas non plus oublier les équipements supralocaux.

#### 1.2. Lutter contre la sédentarité culturelle

Il faut développer des projets **interétablissements**, **interdisciplinaires** et **contractualisés** et établir une **interactivité avec le citoyen**. Ancrage territorial ou **itinérance** ? Le réinvestissement de l'espace public (physique, politique et social) permettra aux individus de vivre ensemble. En s'installant dans des lieux qui réutilisent l'espace vide, en choisissant l'itinérance et en transportant les créations de lieu en lieu — musées ou autres espaces de diffusion libres —, en investissant l'espace public, c'est-à-dire en s'exposant hors les murs ou en proposant d'assister à des performances en direct, le milieu artistique et culturel s'aventurera, révisera ses attitudes, expérimentera, mais aussi sensibilisera.

De **nouveaux lieux de l'action culturelle** se développent pour accueillir bien souvent les pratiques artistiques novatrices : friches industrielles, quartiers, banlieues, Web. Il serait souhaitable d'inscrire des mesures nouvelles et spécifiques en faveur de la coordination de ces espaces intermédiaires, et pas uniquement pour le cyberspace. L'émergence de ces nouvelles structures constitue une véritable rupture avec les pratiques artistiques et économiques existantes. Le développement culturel est entré dans une nouvelle ère où l'œuvre d'art, le produit culturel ne sont plus les seules valeurs appréhendées.

L'art et la culture doivent également passer par la création de lieux culturels dans les hôpitaux, les écoles, mais aussi les prisons.

### **1.3. Appliquer une politique dans les quartiers prioritaires**

La promotion de la culture implique également de servir des secteurs particuliers de la population, les publics les plus éloignés. Appliquer une politique dans les quartiers prioritaires préalablement identifiés comme tels reste primordial. Le danger que les villes tendent vers la sécession urbaine est grand à cause de la fragmentation et de l'inaptitude de plus en plus grande à former un projet commun et à le mettre à exécution. D'ailleurs, on ne parle plus de relations de proximité à l'échelle du quartier, mais de **réseaux de sociabilité individuels**.

### **1.4. Stimuler le volontariat**

Il est nécessaire d'encourager l'engagement volontaire des acteurs culturels, y compris la Ville et les artistes, sur la base des compétences de chacun et selon différentes formes de volontariat (entraide mutuelle, service volontaire, participation à la mobilisation, etc.). Le volontariat doit jouer un rôle majeur dans le développement culturel et ainsi faire participer toutes les composantes de la communauté à la vie de Montréal.

## **2. Poser la question des conditions de production, donc de réception de l'acte artistique**

### **2.1. Les grands moyens**

Comme le titre le groupe-conseil, « les grands moyens » doivent être donnés au Conseil des arts de Montréal.

Depuis la dernière vague de réorganisation municipale, la création de Conseils des arts municipaux est une demande exprimée par le gouvernement du Québec dans la Loi 170 et réitérée dans la Loi 29; la constitution d'un Conseil des arts est d'ailleurs exigée pour les villes de Montréal et Québec. La métropole est véritablement équipée puisque son Conseil des arts est au service du milieu artistique et de la communauté depuis 1956. Partenaire dynamique du développement artistique et culturel dans la région, il offre un appui renouvelé à quelque 250 organismes artistiques professionnels œuvrant dans les secteurs des arts visuels, des arts médiatiques, de l'architecture, du cinéma et de la vidéo, des métiers d'art, de la littérature, de la danse, de la musique et du théâtre.

Afin que son Conseil des arts joue pleinement son rôle avec toute la souplesse requise sur le vaste territoire d'action que représente l'île de Montréal, la Ville pourrait trouver avantage à réfléchir à son mode de financement. Le Conseil doit apporter plus qu'un « financement de base » ou « maintenir son soutien » aux arts et aux institutions culturelles, comme le propose le groupe-conseil. Et puisque l'on demande « l'autonomie pour accompagner la création », voici l'occasion idéale d'amorcer un débat avec la Ville sur le financement du Conseil des arts, afin d'enrayer cette dynamique d'enlisement et, en donnant une nouvelle impulsion à la décentralisation culturelle, ainsi garantir un véritable pluralisme culturel et artistique à Montréal.

## **2.2. Trouver de nouveaux services**

Cela signifie trouver de nouveaux développements, de nouveaux modes de diffusion, mais aussi de nouveaux services. Dans sa politique culturelle, la ville doit intégrer cette **notion de service**. Servir peut signifier prévoir l'accueil et l'appui au développement culturel : assistance, conseil, centre de ressources, observation et études, recherche, communications. On parle d'un haut niveau de service, en multiples lieux, à différentes échelles (locale, infralocale).

N'oublions pas non plus que le citoyen souhaite être plus qu'un simple spectateur, il aspire à être un acteur des projets artistiques et culturels. Le consommateur, toujours à la recherche de nouvelles expériences, doit avoir un rapport à l'art en train de se faire. Le temps de l'art, c'est le temps de l'expérience, de l'expérimentation. L'art passe par le geste avant de devenir un objet, alors que les lieux culturels sont encore fondés sur la représentation.

Outre le partenariat, le marché de la culture d'aujourd'hui renvoie également aux questions de la **médiation culturelle**, du **marketing** et des **relations publiques**.

## 2.3. S'engager dans la contractualisation des artistes

Si la Ville de Montréal veut que la culture sur son territoire soit considérée comme la représentation de la culture de la région métropolitaine et qu'elle s'exporte, il faudrait également qu'elle reconnaisse dans sa politique culturelle que des critères plus élevés doivent être appliqués aux conditions de travail de l'individu créateur et de l'entité diffuseuse. La Ville devrait émettre des recommandations et appuyer cette démarche par tous les moyens dont elle dispose.

Poussons la réflexion sur les structures d'accueil des artistes en imaginant la signature d'une convention entre la Ville et les artistes qui définirait les conditions d'accession à la résidence, mais aussi les engagements de ceux-ci au service de la politique culturelle municipale : par exemple, en leur demandant de participer à des actions de formation ou d'animation de la population.

## 3. Exit le plan d'urbanisme ou l'art de se conformer à la règle !

### 3.1. Intégrer la notion de projet urbain

Est-il encore envisageable dans notre société de se référer à une planification globale, censée définir pour cinq ou dix ans le développement et le renouvellement de la ville dans ses moindres détails ? Il serait souhaitable d'intégrer la **notion de projet urbain**, où le projet primerait sur la règle. De plus, si l'embellissement tant désiré par le groupe-conseil se réduit à un engouement pour le design ou les concours d'architecture, fait de société certes, mais limitatif, il sera difficile de parier sur la modernité de Montréal.

Il faut comprendre le projet urbain comme une démarche visant la définition et la mise en œuvre d'une action politique pour le développement socioéconomique de la ville. Il s'agit de déterminer des stratégies d'aménagement futur de la ville en mobilisant les acteurs locaux selon une **logique entrepreneuriale**. Ainsi, le milieu local est considéré comme un acteur collectif autonome, doté d'une grande capacité d'action. Le projet urbain découle de la prise en compte des relations entre local et global, entre la recherche de la performance économique et de la qualité urbaine dans un contexte de concurrence entre villes. On parle ici d'**itérations**, de **négociations**, de **scénarios possibles**, d'**ajustements** et de **recadrage périodique**.

Ce qui pose en des termes nouveaux les rapports de l'action au temps (temps longs de l'histoire de la ville, temps plus courts de la décision politique ou de la spéculation, temps de l'opération urbaine) ainsi qu'à l'espace commun et qui réactive la citoyenneté locale. Le projet urbain concerne également la **dimension architecturale**. Dans ce cas, il s'agit de réhabiliter la dimension formelle, sensible et esthétique de l'espace urbain en tant qu'objet principal du savoir des aménageurs par opposition aux procédures, ratios et programmes qui prévalent dans l'urbanisme de plan. Enfin, il ne s'agit plus de concevoir a priori le plan final d'un secteur aménagé, mais plutôt d'esquisser des axes d'évolution possibles et souhaitables en fonction des caractéristiques du site et des acteurs locaux.

La Ville de Montréal est maintenant outillée d'un Conseil du patrimoine. L'organisation ainsi créée en août 2002 par règlement municipal peut être présentée en ces termes : « une instance consultative qui conseillera et donnera son avis au Conseil municipal, au Comité exécutif et aux Conseils d'arrondissement sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais. Il contribuera également à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du patrimoine de la Ville tout en s'intéressant à l'initiation et à la sensibilisation au patrimoine en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques ». (VILLE DE MONTRÉAL. *Mise en place du Conseil du patrimoine de Montréal*, 22 janvier 2003.) Dans le cas du patrimoine bâti, il s'agira pour le Conseil du patrimoine de Montréal de poser d'emblée le problème de la rencontre entre l'ancien et le nouveau, de l'architecture moderne et contemporaine avec un cadre bâti existant. Comme pour les arts, peut-on **reconnaître, encourager et soutenir la création architecturale** et pas seulement embellir la cité ? Car c'est le patrimoine de demain que l'on érige aujourd'hui. Plus que sensibilisé et initié à la question, le citoyen doit pouvoir faire partie intégrante du projet urbain !

### 3.2. Éduquer à l'architecture, au patrimoine et au paysage

Il semble primordial d'étendre le champ de l'éducation artistique à l'ensemble des disciplines et de mettre l'accent sur l'architecture et la ville. Une politique de sensibilisation à l'architecture, au patrimoine et au paysage pourrait voir le jour :

- Dans le but de se rapprocher de la notion de citoyenneté.
- En accroissant les actions des architectes en milieu scolaire.
- En faisant collaborer le Conseil du patrimoine, les deux écoles d'architecture locales et les établissements scolaires à des opérations pédagogiques lors d'événements patrimoniaux.
- En faisant découvrir l'environnement urbain au public par les services municipaux.

## **4. Promouvoir la transversalité de la politique culturelle municipale**

Afin d'éviter que la politique culturelle ne soit purement sectorielle et pour impulser une dimension culturelle à d'autres domaines politiques, tels que le développement économique, l'emploi, le renouvellement urbain, la qualité urbaine, l'éducation, l'environnement, etc. En effet, la culture tend à devenir un levier central pour susciter une nouvelle attractivité du territoire montréalais, un facteur essentiel d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion des populations en difficulté. L'expression culturelle contribue à l'animation de l'espace public et à créer les conditions d'une mixité urbaine et sociale.

## **5. Nouvelles fonctions de la culture**

### **5.1 Définir la notion de citoyenneté**

Le citoyen devenu autonome, individualiste, affranchi de la tradition et de l'autorité, libéré de la domination de la société apparaît, ces dernières années, comme un acteur clé des villes. On assiste à l'atomisation de la société à défaut d'une réelle autonomie individuelle. Trop de contraintes, de nuisances et de promiscuité dans nos villes et la règle sur l'espace public devient l'évitement. Mais ce phénomène porte autant d'espoir de liberté que de crainte de la perte du lien communautaire et de fragmentation sociale.

C'est l'ère du vide, des particularismes, de toutes les différences, du *zapping*, du self-service, du consumérisme exacerbé, de l'hédonisme, du corps, de la santé, du sport et de l'environnement, des grands équipements et de l'évènementiel, de la suractivité et du *cocooning*. Tels sont les credo appliqués à tous les domaines de la vie marchande, sociale et culturelle. Le citoyen exige d'obtenir, sans délai, en permanence et pour sa plus grande satisfaction, tout ce qui peut le surprendre et lui sembler utile à la réalisation de son bonheur personnel. Il s'agit de désigner le citoyen, l'acteur et non plus le public ou le spectateur comme destinataire de l'action publique culturelle.

Conurbation, mégapole, capitale, métropole, centre urbain... Tous ont en commun la revendication par leurs habitants au droit à la différence, au choix, au cheminement personnel et rien dans ces villes ne peut les contrarier et les mener ailleurs, si ce n'est peut-être l'intervention des acteurs politiques, administratifs ou des gestionnaires privés encore habitués à répondre à des besoins collectifs.

## 5.2 Affirmer les fonctions sociales, le rôle de la culture dans la prévention des conflits

Nous évoluons dans un environnement multiculturel et les événements du 11 septembre 2001 ont démontré que cela pouvait mener à des événements tragiques à l'échelle mondiale. Certes, une politique culturelle municipale ne peut résoudre tous les maux de la société, mais la culture, en tant qu'**instrument de communication privilégié**, serait un facteur essentiel à considérer soit pour prévenir les situations conflictuelles, soit pour assurer une meilleure cohésion sociale post-conflictuelle. L'art et la culture jouent un rôle spécifique dans l'**éducation à la citoyenneté** (tentative de nombreux individus de se constituer une identité culturelle), à la paix, dans les relations interculturelles et la lutte contre les discriminations.

Des activités de recherche, la création de réseaux infralocaux de coopération, la promotion de projets culturels à l'échelle métropolitaine et la mise en place d'initiatives emblématiques participeraient à **un meilleur « vivre ensemble »**.

## 5.3. Fidéliser, renouveler les publics

Nous ne sommes plus à l'ère de l'accès à tarif réduit ou gratuit, ni à la simple diffusion artistique ou culturelle sous forme de dépliants, catalogues, conférences, visites guidées... La consommation culturelle augmente comme en témoigne la *Journée des musées montréalais*, une initiative de la Société des directeurs des musées montréalais (SDMM), les publics se développent, mais doivent être renouvelés. Compte tenu de ces nouveaux comportements, il apparaît essentiel dans toutes les réflexions sur « les nouveaux publics, la connaissance du patrimoine et l'apport des communautés culturelles » de s'interroger sur cet engouement culturel et sur les perspectives de développement de nouveaux outils de marketing.

Les institutions culturelles, comme les lieux de diffusion et l'ensemble de la communauté artistique et culturelle, sont confrontées à de nombreux défis : trouver des commanditaires privés ou publics, être ouvertes aux attentes du citoyen, fidéliser les visiteurs, renouveler l'assistance. D'où la nécessité de développer des produits de haute qualité, qu'il faut vendre, d'abord aux commanditaires, ensuite à l'individu.

Se pose alors la question : comment concilier une programmation culturelle de qualité et les objectifs de fréquentation ?

## 5.4. Enseigner la culture

Il ne s'agit plus de culture au sens strict du terme (développement de certaines facultés de l'esprit par des exercices intellectuels appropriés; ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement), mais d'un contexte où culture et divertissement se mêlent, permettant ainsi d'envisager l'éducation progressive du citoyen et sa fidélisation. Ainsi, avec l'évènementiel, l'individu assouvit son besoin de se plonger dans une masse comme moyen de se ressourcer et au moment qu'il choisit. Des enquêtes sur les pratiques culturelles ont montré qu'il ne suffit pas de plus d'équipements, ni d'évènements ou de tarifs diminués pour faciliter l'accès à la culture. Tout cela profite à ceux qui en bénéficient déjà ! Pour rendre accessible, il faut rendre désirable; cela passe par une éducation des citoyens, en particulier des jeunes. C'est pourquoi les défis de l'heure imposeraient également de se pencher sur le milieu vivant et créatif ainsi que sur la fonction éducative de l'art et de la culture : l'éducation artistique et culturelle ou la professionnalisation, l'élargissement de la fonction éducative et du rôle de l'éducation au sein du milieu artistique et culturel. Le tout en s'appuyant sur de nombreux partenaires.

Le constat du groupe-conseil à savoir que les moyens des organismes de diffusion des connaissances sur le patrimoine sont limités et qu'une démarche d'ensemble, visant notamment les jeunes et les membres des communautés culturelles, apparaît souhaitable, aurait mérité d'intégrer au processus de réflexion les établissements scolaires, universitaires et d'enseignement artistique spécialisé. On pense à favoriser, par exemple :

- Des **activités parascolaires** à caractère artistique ou culturel mises en place en dehors des heures scolaires.
- Des **projets éducatifs et culturels** où l'élève joue un rôle actif (conception, réalisation, évaluation du projet). Ces actions culturelles, mises en place pour les établissements d'enseignement, favoriseraient l'ouverture de l'école à son environnement. Elles seraient élaborées en commun par l'équipe pédagogique, des artistes, des professionnels de la culture, des établissements culturels, etc.
- Le **jumelage** entre un établissement d'enseignement et une institution culturelle (musée, maison de la culture, centre d'art, centre de culture scientifique, etc.) permet d'être informé sur les actions culturelles du partenaire, d'être invité à participer à des manifestations artistiques ou culturelles, d'organiser des rencontres avec des professionnels de la culture et des artistes ou encore d'accueillir des manifestations artistiques au sein de l'établissement d'enseignement.

L'institution culturelle peut lui accorder un certain nombre de facilités qui sont négociées dans le cadre de la signature du jumelage : facilités tarifaires, accès aux documents pédagogiques, aide à la mise en place de visites ou d'ateliers, etc.

Ces coopérations établissent une **relation contractuelle** autour d'un projet pédagogique auquel chaque partenaire apporte ses propres compétences. Elles assurent au partenariat un rayonnement plus grand, une pérennité plus forte et s'inscrivent dans un projet d'ensemble cohérent. Privilégier de préférence une coopération avec les ressources artistiques et culturelles disponibles à proximité de l'institution scolaire.

Au delà de ces initiatives, **la famille** devra de plus en plus trouver sa place. Les parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, devraient avoir accès à une relation plus riche de partenariat.

Depuis de nombreuses années, le milieu artistique et culturel offre des **services éducatifs** : information du milieu scolaire, programme d'activités, conception de documents et de matériels pédagogiques destinés au milieu scolaire, etc. Qui peut lui donner les moyens d'assurer le fonctionnement et la pérennité de ce type de service ? Par exemple, la Ville y contribuerait, en accord avec l'État d'une part et le milieu scolaire d'autre part, en inscrivant dans ses intentions politiques ces projets pédagogiques. On passerait à une **ambition conjointe d'éducation** d'un futur citoyen, acteur de la politique culturelle, averti et critique, capable d'exercer un choix éclairé. L'industrie culturelle pourrait devenir une ressource financière non négligeable lorsqu'elle est rentable et ainsi de nouvelles complémentarités se développeraient.

## **6. Développement durable et environnement culturel**

### **6.1. Promouvoir la diversité culturelle**

« La culture doit être un élément essentiel de la notion de développement humain durable car elle touche aux valeurs, aux traditions, au patrimoine, au savoir et à la créativité sans lesquels tout développement humain est impensable. Elle comporte l'éducation et la communication, deux des éléments clés de la société contemporaine basée sur l'information et sur le savoir. Si la culture est un élément vital du développement de la société, c'est grâce à son extraordinaire diversité, qui est l'expression de la valeur unique de chaque individu, de chaque minorité, de chaque région et de chaque peuple.

« Le développement des nouvelles technologies, la mondialisation et la libéralisation des politiques commerciales ont ouvert des opportunités sans précédent même pour les plus petites cultures de s'exprimer et de s'épanouir, d'atteindre un public plus vaste et de se comparer et s'ouvrir au reste du monde. C'est une chance inouïe pour la diversité.

« Et pourtant, la tendance actuelle va plutôt dans le sens opposé, vers l'appauvrissement de la vie culturelle du fait de son homogénéisation pour des raisons de rentabilité et de logique commerciale pure. Le monde entier écoute de plus en plus la même musique, lit les mêmes livres et regarde les mêmes films à la télévision et au cinéma, produits par la même poignée de géants multinationaux. La mondialisation dans le domaine culturel, plutôt que d'être une toile fine d'interactions fructueuses, s'avère pour l'instant un flux massif à sens unique. A ceci s'ajoute une fracture de plus en plus prononcée entre ceux qui ont les moyens... et ceux qui ne les ont pas. Tout ceci résulte du fait que les biens culturels sont de plus en plus traités comme une simple marchandise.

« Cette tendance est en train d'être institutionnalisée dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il vise une libéralisation complète des échanges des services et d'après lui toutes les formes d'expression artistique sont aussi des services. Selon le calendrier établi les offres initiales de libéralisation dans les différents domaines des services doivent être faites par les pays membres au plus tard le 31 mars 2003 et les négociations continueront jusqu' à la fin de l'actuel "round" en janvier 2005...

« Les industries culturelles et de la communication sont actuellement parmi les plus gros générateurs de revenus et d'emplois et peuvent ainsi fournir un prétexte facile pour pousser la commercialisation dans ce domaine à l'extrême, soi-disant au nom du développement durable ». (CONSEIL DE L'EUROPE. *Mondialisation et développement durable*, assemblée parlementaire, 28 janvier 2003.)

On peut suivre le Groupe de travail francoquébécois sur la diversité culturelle, le travail de l'Unesco, du Conseil de l'Europe ou encore du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC).

## 6.2. Éthique de la culture et de la coopération culturelle : parler des droits culturels

Les droits culturels ou droits à la culture sont les droits les plus récemment reconnus et acquis parmi les droits humains, étant donné que notre culture affichait plutôt une indifférence envers les autres cultures et une tendance à l'absorption.

## 7. Quelles structures et méthodes de coopération pour des relations permanentes et dynamiques ?

Améliorer l'accès à la culture et aux arts sur un territoire donné, c'est non seulement élaborer une stratégie à long terme pour les réseaux de bibliothèques, de loisirs culturels et de diffusion municipaux mais aussi conjuguer l'action du milieu artistique et culturel, consolider ces réseaux et offrir satisfaction, valeur et qualité dans l'offre culturelle — pas uniquement permettre une « programmation soignée ». C'est également mettre en réseau les bibliothèques scolaires et municipales, engager une tradition de collaboration avec l'État, les institutions scolaires, artistiques et culturelles, améliorer les liaisons entre les pôles culturels. La Ville sortirait ainsi de ses prérogatives de représentant des administrés et deviendrait un partenaire. Les concepts tels que **l'appropriation culturelle**, le **mécénat** et la **coopération mutuelle** sur le long terme doivent être intégrés dans les intentions de toute politique culturelle municipale. À l'ère de l'individualisme et du techno-économique, la logique pousse à établir des relations permanentes et dynamiques.

## III. Coopérer avec les musées montréalais

### 1. Définir les musées

Qu'est-ce qu'une institution muséale ?

L'Unesco, « tout établissement permanent administré dans l'intérêt général en vue de conserver, étudier, mettre en valeur par des moyens divers et, essentiellement, exposer pour la délectation et l'éducation du public un ensemble d'éléments de valeur culturelle : collections d'objets artistiques, historiques, scientifiques et techniques, jardins botaniques et zoologiques, aquariums ». (UNESCO. *Actes de la conférence générale*, 1960.)

L'Association des musées canadiens, « des institutions sans but lucratif, tels que des musées, des aquariums, des archives, des temples de la renommée sportive, des centres gérés par des artistes, des parcs zoologiques ou encore des lieux historiques situés aux quatre coins du Canada. Il s'agit aussi bien de grands musées d'art urbains que de petits musées communautaires, tous dédiés à la préservation et la présentation du patrimoine ». (AMC. *Qui sommes nous ?*)

Le Conseil international des musées, « le musée est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation et de délectation ». (ICOM. *Statuts de l'ICOM*, art. 2 § 1, 2001.)

Musées, lieux d'interprétation, centre d'exposition, écomusées, économusées, les institutions muséales sont multiples et ont des objectifs propres. On peut les définir comme des institutions culturelles permanentes et publiques ayant pour tâches de conserver, mettre en ordre et exposer des objets de tous ordres : art, histoire, archéologie, sciences naturelles et environnementales, sciences et technologies, beaux-arts et arts décoratifs ou art contemporain.

Les musées montréalais rendent compte de notre patrimoine, de notre histoire, de notre environnement, de notre architecture, de la richesse de nos collections, de l'ensemble de notre culture urbaine et participent à la création de l'identité montréalaise. Ce sont des points de repère culturels, des lieux ouverts de la mémoire vivante, de rencontre, d'échange au-delà des différences. Ils assurent un rôle « intégrateur » auprès des nouveaux arrivants et sont le reflet de la diversité culturelle montréalaise. Ils offrent un véritable potentiel de développement des publics. Les musées montréalais sont également des lieux de savoir qui jouent un rôle d'éducation et de recherche. Ils font usage de moyens de communication diversifiés : visites guidées, ateliers, médiathèque, bibliothèque, etc., et offrent une multitude d'activités. Nul doute, ils ont un impact sur le cadre de vie et la qualité de vie des citoyens. Musées locaux, musées de quartiers, musées d'arrondissements, ce sont des établissements culturels déterminants dans le développement des réseaux de socialisation individuels. Ce sont des lieux de démocratie, de paix et de liberté d'expression. Ils sont la vitrine culturelle montréalaise, visités chaque année par plus de 4 millions de personnes. En 1998, selon les statistiques de Tourisme Montréal, des 28 attraits touristiques les plus fréquentés dans la grande région de Montréal, 22 étaient des institutions muséales. La visite de touristes représente environ 40 % du total de la fréquentation des musées sur l'île de Montréal, soit environ 1,6 million de touristes annuellement.

En outre, on peut compter sur le savoir-faire de leurs conservateurs et muséologues qui coopèrent et collaborent entre eux ainsi qu'avec de nombreux partenaires privés ou publics (socioéconomiques, politiques, culturels, etc.) et à différentes échelles (infralocale, locale, provinciale, nationale et internationale).

D'un point de vue économique, rappelons la contribution des musées montréalais <sup>4</sup>:

- Plus de 4 millions de visiteurs annuellement.
- 3 500 emplois directs et indirects, représentant une masse salariale totale de 91,7 millions de dollars.
- 90,6 millions de dollars injectés dans l'économie montréalaise.
- retombées totales (directes, indirectes et induites) de près de 127,8 millions de dollars.

## **2. Quelles méthodes de coopération pour les musées ?**

Les institutions muséales nécessitent donc un recensement ainsi qu'une réflexion adaptés à chacune. Qu'elles soient célèbres ou méconnues, qu'elles soient très fréquentées ou trop peu, il convient d'anticiper leurs besoins et leurs attentes, de leur donner les moyens et les pouvoirs d'y travailler. Une économie plus libérale et un État moins généreux demandent aux institutions muséales une flexibilité inconnue jusqu'à présent. D'où la nécessité de reconnaître leur importance, mais aussi de participer à leur développement : financement, mise en marché, réseautage, promotion comme le groupe-conseil l'envisage pour le domaine de la créativité montréalaise. Rappelons que la mission d'une institution culturelle, au lieu d'assumer la diffusion de l'art, consiste à représenter la culture d'une collectivité, ses formes de vie. Le musée contribue à la conservation du patrimoine, à l'instruction des artistes, des citoyens. Ses objectifs concernent la diffusion des savoirs, la fréquentation, la familiarisation des consommateurs avec l'art et la culture. Le musée produit de la connaissance : histoire de l'art, des sciences, des techniques et histoire populaire. D'autres points essentiels auxquels le musée est attaché : la satisfaction du visiteur, la valeur et la qualité de son offre culturelle. La politique culturelle municipale valorise le secteur public, mais qu'en est-il du secteur subventionné ou privé ? En intégrant les musées dans la partie de la politique culturelle relative à la diffusion des connaissances sur le patrimoine, force est de constater la faible représentativité du domaine muséal montréalais. La question des musées semble éclipsée alors qu'une réflexion sur l'accès des citoyens et les processus de découverte, surtout dans le cas de l'art contemporain, devrait être engagée dans la politique culturelle municipale.

---

<sup>4</sup> SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS. *Les Musées, un geste culturel fondateur pour Montréal*, 2001.

La Ville de Montréal doit inscrire dans sa politique culturelle les spécificités du milieu muséal par rapport au domaine culturel. La valeur et la qualité de l'offre culturelle d'un musée seront différentes de celles d'autres activités culturelles éducatives ou récréatives. Limiter l'effort municipal à « une programmation soignée » de ses réseaux culturels (bibliothèques, loisirs culturels, lieux de diffusion municipaux) semble réducteur, car le plaisir, l'enrichissement des connaissances, la socialisation, la reconnaissance et l'attachement à l'institution sont des dimensions qui sont fortement liées à l'expérience muséale.

La visite d'un musée ne doit pas être vécue comme un sacrifice parce que cela coûte trop cher, prend du temps et de l'attention ou que l'on y est obligé.

Le choix de la Ville de s'investir dans ce domaine peut avoir une extraordinaire portée historique. D'autant plus que la diversité culturelle subsiste entre autres grâce aux institutions muséales. C'est un lien direct entre l'art et la société qu'il s'agit de maintenir et de renforcer afin que les destinataires des œuvres ne tombent pas dans une attitude passive ou une culture commerciale de masse. Au même titre que « la créativité », les institutions culturelles, nos musées particulièrement, participent également au combat pour un sursaut citoyen contre le mouvement d'homogénéité. Le musée est non seulement un élément du patrimoine mais aussi de vie, de bonheur et de plaisir, par-là même un moyen de solidarité, de sociabilité et, à long terme, un vecteur d'intégration des différences.

### **3. Les états généraux des musées montréalais, mars 2003**

La Société des directeurs des musées montréalais (SDMM), qui regroupe les responsables de 30 institutions muséales montréalaises, a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts des musées montréalais. C'est un lieu de discussion, d'action et de coordination pour les musées montréalais, un grand carrefour muséologique qui mobilise les acteurs, favorise les synergies et la coopération. Ses projets ont donné une force et une grande visibilité aux musées de Montréal, parmi lesquels la *Journée des musées montréalais*, la *Carte musées Montréal* ainsi que le Centre de collection muséales.

*Montréal, une ville, ses musées* constitue le document-synthèse des États généraux des musées montréalais, organisé par la Société des directeurs des musées montréalais du 5 au 7 mars 2003, dont sont extraites les propositions suivantes relatives à l'établissement d'un nouveau partenariat entre la Ville de Montréal et l'ensemble des institutions muséales situées sur son territoire.

### Patrimoine :

- Que la Ville mette sur pied un réseau de veille patrimoniale en collaboration avec la Société des directeurs des musées montréalais, pour repérer et orienter le patrimoine montréalais, local et international, vers des lieux de conservation adéquats.
- Qu'à l'intérieur de son propre champ de juridiction, la Ville favorise et facilite l'acquisition de pièces ou collections du patrimoine montréalais.
- Que la Ville favorise l'établissement de liens entre les musées et les institutions culturelles dont elle a la responsabilité (bibliothèques, archives, maisons de la culture, etc.) pour la constitution et la diffusion d'un patrimoine montréalais.

### Urbanisme :

- Que la Ville associe les institutions muséales aux réflexions et actions ayant un impact sur l'environnement urbain et la qualité de vie des citoyens (paysages de rue, revitalisation des arrondissements, mobilier urbain, architecture, etc.).

### Éducation :

- Que la Ville favorise l'établissement de liens permanents entre les partenaires éducatifs métropolitains (Commission scolaire de Montréal, ministère de l'Éducation) et les institutions muséales.
- Que la Ville, dans ses champs d'action ou avec ses partenaires publics, favorise l'accès du public scolaire aux musées (circulation, transport scolaire, tarifs spéciaux musées par la Société de transport de Montréal).
- Que la Ville et ses musées se donnent un objectif clair de toucher une proportion significative du public scolaire montréalais dans un horizon de cinq ans.
- Que la Ville favorise un arrimage entre son Service des loisirs et du développement communautaire et les musées montréalais.
- Que la Ville soutienne la création de lieux polyvalents dans les musées pour l'accueil de groupes scolaires dans le cadre de circuits muséaux et d'activités, en arts, technologies et en patrimoine.

### Promotion :

- Que la Ville se serve des outils de diffusion ou des lieux publics dont elle dispose (Accès Montréal, bibliothèques publiques, mairies d'arrondissement, site Internet, etc.), pour mieux faire connaître les musées montréalais.
- Que la Ville intègre le réseau muséal à la promotion de ses atouts et à ses visites protocolaires.

### Relations internationales :

- Que la Ville reconnaisse l'importance de ses musées dans l'établissement de relations internationales et qu'elle favorise le développement de liens et d'échanges culturels entre les musées, petits et grands, avec le réseau muséal des villes auxquelles elle est jumelée, avec le soutien clair des services concernés (Affaires internationales, etc.).

### Financement :

- Que la Ville fasse l'inventaire de son action de soutien aux musées montréalais dans le but de préciser, structurer et renforcer son soutien aux musées montréalais (taxation, gestion des immeubles, programmes de subvention, mandat du Conseil des arts, etc.) et que la Ville se donne des orientations de développement à ce chapitre.
- Que la Ville relance ses programmes conjoints avec le ministère de la Culture et des Communications, destinés à la diffusion (expositions, publications) et augmente les ressources du Conseil des arts relatives à la circulation des expositions des institutions muséales, non seulement en arts, mais aussi en histoire, en architecture, en culture patrimoniale, scientifique et technique, etc.
- Que la Ville travaille à l'établissement de liens entre les grands festivals (Festival de jazz de Montréal, Festival Juste pour rire, Festival des films du monde, etc.), leurs commanditaires et les musées.
- Que la Ville voie à l'établissement d'ententes conjointes avec des partenaires publics liés à l'éducation, comme cela se fait dans le cadre de l'Entente MCCQ-Ville, pour la sensibilisation au patrimoine et à la culture par les institutions muséales pour le milieu scolaire montréalais.
- Enfin, que la Ville de Montréal, en partenariat étroit avec le ministère de la Métropole, renforce son rôle de leader dans le secteur des institutions muséales montréalaises.

## **4. Lister les musées**

On dénombre 67 institutions muséales sur l'île de Montréal dont 34 musées, 20 centres d'exposition et 13 lieux d'interprétation.

Les 30 musées membres de la Société des directeurs des musées montréalais sont :

Biodôme de Montréal  
Biosphère d'Environnement Canada  
Centre Canadien d'Architecture  
Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal  
Centre des sciences de Montréal

Centre d'histoire de Montréal  
Insectarium de Montréal  
Jardin Botanique de Montréal  
Musée du Château Dufresne  
Cinémathèque québécoise  
Écomusée du fier monde

Galerie d'art Stewart Hall  
Galerie Leonard et Bina Ellen  
Lieu historique national du Canada du  
Commerce-de-la-fourrure-à-Lachine  
Lieu historique national du Canada de Sir-  
George-Étienne-Cartier  
Maison Saint-Gabriel  
Musée d'art contemporain de Montréal  
Musée des maîtres et artisans du Québec  
Musée des beaux-arts de Montréal  
Musée du Château Ramezay

Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de  
Montréal  
Musée Juste pour rire  
Musée Marc Aurèle Fortin  
Musée Marguerite-Bourgeoys  
Musée McCord d'histoire canadienne  
Musée Redpath  
Musée Stewart au Fort de l'île Sainte-Hélène  
Musée de Lachine  
Planétarium de Montréal  
Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et  
d'histoire de Montréal

Et les autres (SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS. *Guide des musées*) :

Artothèque de Montréal  
Atelier d'Histoire Hochelaga-Maisonneuve  
Basilique Notre-Dame de Montréal  
Canal-de-Lachine — Lieu historique national du  
Canada  
Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue — Lieu  
historique national du Canada  
Centre culturel de Dorval  
Centre culturel de Verdun  
Centre d'exposition de l'Université de Montréal  
Centre d'interprétation du Moulin Fleming  
Centre de design de l'UQAM  
Centre de la montagne — Parc du Mont-Royal  
Centre Marguerite-d'Youville  
Chapelle historique du Bon-Pasteur  
Cité historia - Musée d'histoire du Sault-au-  
Récotlet  
Ecomuseum (Sainte-Anne-de-Bellevue)  
Galerie de l'UQAM  
Galerie Liane et Danny Taran du Centre des  
arts Saidye Bronfman

Galerie Port-Maurice  
L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal  
Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville  
Maison de la culture Côte-des-Neiges  
Maison de la culture Frontenac  
Maison de la culture Marie-Uguay  
Maison de la culture Mercier  
Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce  
Maison de la culture Plateau Mont-Royal  
Maison de la culture Pointe-aux-Trembles  
Maison de la culture Rivière-des-Prairies  
Maison de la culture Rosemont-Petite-Patrie  
Musée d'Histoire et du Patrimoine de Dorval  
Musée de la Banque de Montréal  
Musée de la police de l'Île de Montréal et de l'Île  
Bizard  
Musée des Fusiliers Mont-Royal  
Musée des ondes Émile-Berliner  
Musée Eudore-Dubeau  
Musée Sainte-Anne  
Phonothèque québécoise — Musée du son

## Références

- ASSOCIATION DES MUSÉES CANADIENS. *Qui sommes nous ?* [site Internet : <http://www.museums.ca/Cma1/francais/AMC/Amc.htm>].
- CONSEIL DE L'EUROPE. *Mondialisation et développement durable*, Résolution 1318, Session de 2003 - première partie, assemblée parlementaire, 28 janvier 2003, [site Internet : <http://assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/TA03/FRES1318.htm>].
- CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSÉES (ICOM). *Statuts de l'ICOM*, art. 2 § 1, 2001.
- DILYS, Alexandra. *Traduire la notion de politique culturelle*, 2001, [site Internet : <http://cru.chateau.free.fr/dilys.htm>].
- EUROSTAT. *Les statistiques culturelles dans l'Union européenne*, 2000, [site Internet : <http://epp.eurostat.cec.eu.int>].
- GOUVERNEMENT DU CANADA. *Les arts et la politique culturelle canadienne*, révision le 15 octobre 1999.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Le cadre d'aménagement et les orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement de la région métropolitaine de Montréal, 2002-2021*, juin 2001.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Le livre blanc sur la réorganisation municipale au Québec. Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*, 2000.
- LE RÉSEAU DU TOURISME DURABLE. *Promotion culturelle et artistique du Togo : Présence Humaine*, Expérience innovante de tourisme culturel, [site Internet : <http://www.tourisme-durable.net/>].
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *La politique culturelle municipale*, [Site Internet : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/cultmun/polit.htm>].
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, *Réorganisation municipale liée à la Loi 170*, 2000, [Site Internet du ministère des Affaires municipales et Régions : [http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga\\_hist\\_reor.htm](http://www.mamr.gouv.qc.ca/organisation/orga_hist_reor.htm)].
- SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS. *Les Musées, un geste culturel fondateur pour Montréal*, 2001.
- SOCIÉTÉ DES DIRECTEURS DES MUSÉES MONTRÉALAIS. *Montréal, une ville, ses musées*, rapport final des États généraux des musées montréalais, 5, 6 et 7 mars 2003.
- SOCIÉTÉ DES MUSÉES QUÉBÉCOIS. *Guide des musées*, [site Internet : <http://www.smq.qc.ca/mad/guidemusees/index.php>].

- UNESCO. *Actes de la conférence générale, onzième session*, Paris, 14 novembre au 15 décembre 1960, [Site Internet : <http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001145/114583f.pdf#page=128>].
- UNESCO. *Rapport mondial sur la culture : Culture, créativité et marchés*, 1998.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle*, rapport du Groupe-conseil, 2 juin 2003.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Mise en place du Conseil du patrimoine de Montréal*, Communiqué de presse, 22 janvier 2003, [site Internet : <http://www2.ville.montreal.qc.ca/culture/sectsout/communiqu/CommuniqueMembres.pdf>].